



# Budget Primitif 2020

VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

Le budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à

10 417 221,76 €

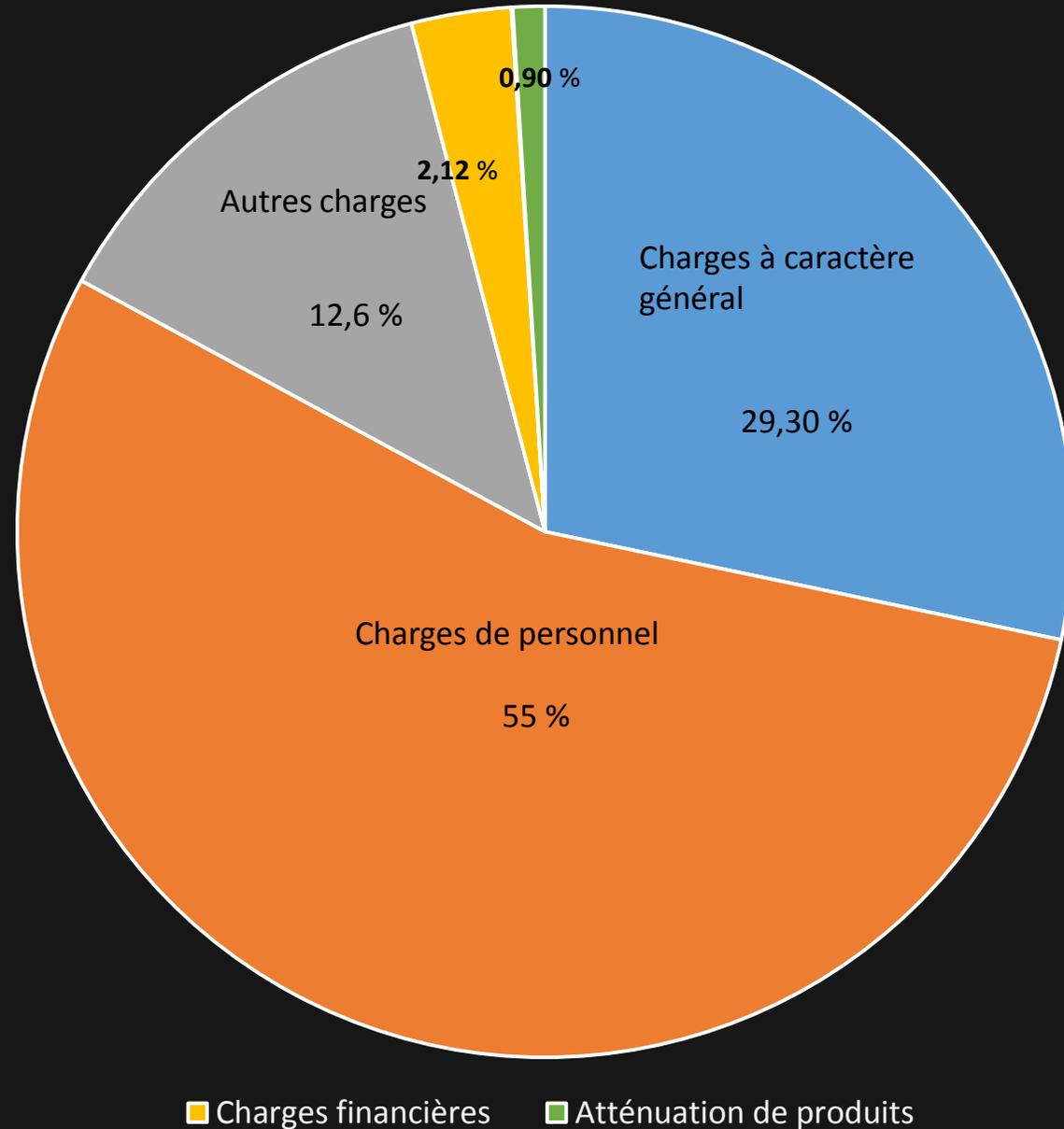
Les **dépenses réelles** de fonctionnement (qui donnent lieu à décaissement réel et hors opérations d'ordre de section à section) s'élèvent à : 8 382 224 € contre 8 528 727 € au BP 2019, soit une **baisse de 146 503 €**.

Les **recettes réelles** de fonctionnement (qui donnent lieu à encaissement réel et hors opérations d'ordre) s'élèvent à 9 721 484 € contre 9 625 836 € au BP 2019 soit **une hausse de 95 648 €**.

## FONCTIONNEMENT : Détail par chapitres

<b>Dépenses</b>		
		<b>BP 2020</b>
011	Charges à caractère général	2 488 555,00
012	Charges de personnel	4 623 959,00
014	Atténuation de produits	6 500,00
022	Dépenses imprévues	1 500,00
023	Virement à la section d'investissement	1 930 997,24
042	Transfert entre sections	104 000,00
65	Autres charges	1 008 621,00
66	Charges financières	177 339,52
67	Charges exceptionnelles	75 750,00
		<b>10 417 221,76</b>
<b>Recettes</b>		
		<b>BP 2020</b>
002	Excédent antérieur reporté	662 017,76
013	Atténuation de charges	80 000,00
042	Transfert entre sections	33 720,00
70	Produits et service du domaine	697 350,00
73	Impôts et taxes	5 897 924,00
74	Dotations & participations	2 908 790,00
75	Autres produits de gestion courante	133 220,00
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	4 200,00
		<b>10 417 221,76</b>

## Répartition des charges de fonctionnement



Charges à caractère général : 2 488 555 €

**Variations significatives à la hausse par rapport au CA 2019**

- 6068 Autres matières et fournitures : 111 850 € - Ce poste budgétaire intègre l'ensemble des dépenses liées aux prescriptions sanitaires induites par l'épidémie (masques, gels, gants, désinfectants... + 65 000 €)
- 61521 Entretien de terrains : 164 000 € (+ 60 000 €)  
correspondant à l'aménagement du quartier Poêlay, du parc Faugère, la poursuite de l'aménagement des allées du cimetière, élagage stade et tennis Francheville ...
- 615231 entretien de voiries : 115 000 €  
Comprend notamment le curage de fossés, la réfection de parkings pour 54000 € et la remise en état du chemin noir (10 000 €)
- 6188 Divers : 64 430 €  
38 500 € affectés à la rémunération des missions du manager de centre-ville.

Charges de personnel : 4 623 959 € (+ 1,7% par rapport au CA 2019)

L'effectif est stable.

A noter la pérennisation de deux postes en contrats aidés, l'un au service voirie, l'autre au CCAS conduisant à la stagiatisation des agents.

Création d'un poste de directeur de centre social, suite à dénonciation de la convention avec la fédération des MJC, faute de candidats à nous proposer.

Autres charges : 1 008 621 €

Ce chapitre comprend la contribution au SDIS (197 366 €) en baisse (202 758 € en 2019), la subvention au CCAS (200 000 € identique à 2019) et les subventions aux associations. Comme en 2019 une subvention de 50 000 € au budget annexe du lotissement « le clos du Forestier » a été inscrite afin de compenser la baisse du prix de vente;

Une probable commercialisation de plusieurs lots semble se dessiner (contacts en cours).

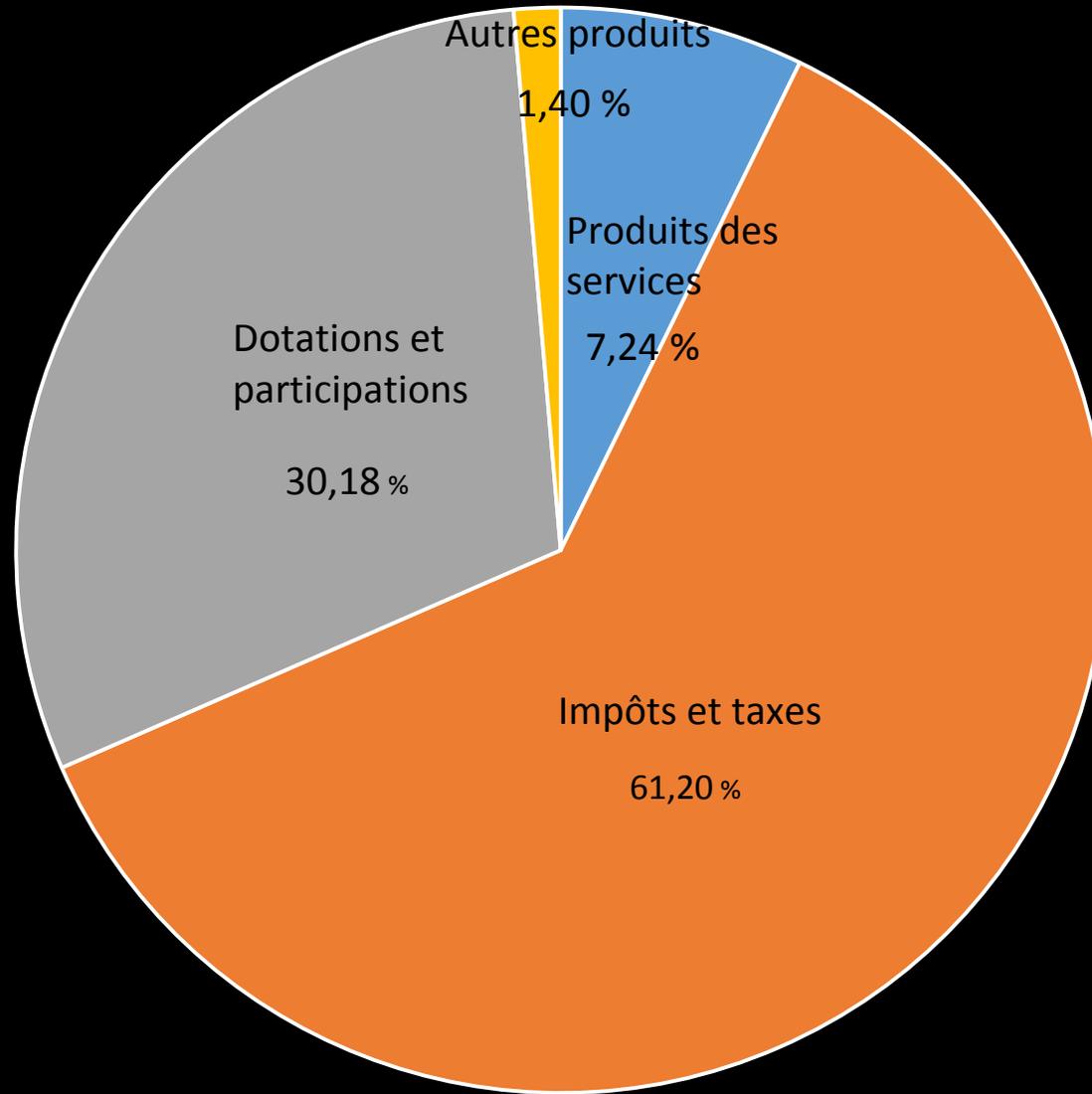
Les charges financières (intérêts des emprunts) : 177 339, 52€ en baisse de 45 505 €.

Les charges exceptionnelles 75 750 €

Report d'une inscription de 20 000 € en prévision de la mise en œuvre de l'OPAH par l'INSE. Il s'agit du montant de l'aide qui pourra être attribuée aux particuliers s'inscrivant dans le dispositif;

Prévision indemnisation des copieurs (délibération à venir).

## Répartition des recettes par natures



Produits des services : 697 350€

Les produits des services sont en baisse ( - 89 000 €) en raison du contexte exceptionnel :

- Diminution des recettes des services à caractère culturel : Fermeture du cinéma depuis le 17 mars dernier, annulation de l'ensemble des manifestations.
- Diminution des recettes des services périscolaires : cantine et garderies

Impôts et taxes: 5 897 924 € ( en baisse de 105 587 € par rapport à 2019 )

Baisse des recettes de droits de place perçus pour le marché hebdomadaire, et des droits de terrasses qui ne seront pas facturés en 2020 afin de ne pas pénaliser davantage les commerçants locaux économiquement fragilisés.

Baisse des droits de mutation (absence de transactions immobilières pendant la période de confinement).

Baisse de la compensation versée par l'intercommunalité en raison de la prise de compétence GEMAPI, cependant sans conséquence sur le budget : déduction des cotisations versées antérieurement par la commune aux syndicats intervenant dans ce domaine.

Éléments détaillés de la fiscalité : Produit prévisionnel 3 721 416 €

Evolution des bases

	Bases prévisionnelles 2019	Bases effectives 2019	Bases prévisionnelles 2020
Taxe d'habitation	9 471 000	9 427 977	9 520 000
Taxe sur le foncier bâti	9 476 000	9 455 316	9 481 000
Taxe sur le foncier non bâti	252 600	252 752	255 700
	19 199 600	19 136 045	19 256 700

## Les taux de fiscalité locale

	Taux moyen national	Taux moyen départemental	Taux Verneuil
Taxe foncier bâti	21,59	27,41	<b>22,7</b>
Taxe foncier non bâti	49,72	50,69	<b>45,18</b>

Les taux resteront inchangés en 2020.

Pour mémoire, la taxe d'habitation devrait être supprimée pour la totalité de la population en 2021.

Les communes ne peuvent donc plus agir en 2020 ni sur les taux, ni sur les abattements

## Dotations et participations : 2 908 790 €

En augmentation de 123 213 € par rapport au CA 2019 liée essentiellement à :

- Une hausse de la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation (46 208 €)
- Une subvention de l'Etat au taux de 50% pour l'acquisition des masques chirurgicaux et réutilisables ( 21 000 €)
- Une subvention leader au taux de 80 % pour l'opération manager de centre-ville (26 500 €)

## Tableau détaillé des dotations de l'Etat depuis 2017

Dotations de l'Etat	2017	2018	2019	2020
Dotation globale de fonctionnement	1 550 515	1 459 850	1 459 850	1 446 469
Dotation de solidarité rurale	380 262	435 212	499 024	544 722
Dotation nationale de péréquation	60 538	69 375	136 328	150 219
<b>TOTAL</b>	<b>1 991 315</b>	<b>1 964 437</b>	<b>2 095 202</b>	<b>2 141 410</b>

## **Autres produits de gestion courante : 133 220 €**

Ces recettes sont stables et concernent principalement les revenus des immeubles. Elles n'appellent pas de remarque particulière, de même que pour les produits exceptionnels estimés à 4 200 €

L'excédent de recettes du budget primitif 2020 incluant l'excédent de fonctionnement reporté de 2019 permet de dégager **un autofinancement prévisionnel de 1 930 997 €.**

## **INVESTISSEMENT :**

Le budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 6 364 635, 56 €.

## DETAIL PAR CHAPITRES

### Dépenses d'investissement

	BP 2020
<b>001</b> Déficit d'investissement reporté	1 502 649,99
<b>040</b> Opérations d'ordre transfert entre sections	33 720,00
<b>041</b> Opérations patrimoniales	-
<b>10</b> Dotations, participations	680,00
<b>16</b> Emprunt et dettes assimilées	1 014 199,14
<b>204</b> Subventions d'équipement versées	398 915,90
<b>20</b> Immobilisations incorporelles	106 409,98
<b>21</b> Immobilisations corporelles	3 274 468,30
<b>23</b> Immobilisations en cours	13 592,25
<b>26</b> Participations et créances	
<b>458</b> Opérations sous mandat	20 000,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>6 364 635,56</b>

### Recettes d'investissement

	BP 2020
<b>021</b> Virement de la section de fonctionnement	1 930 997,24
<b>024</b> Produit des cessions	-
<b>040</b> Opérat° d'ordre transfert entre sections	104 000,00
<b>041</b> Opérations patrimoniales	-
<b>10</b> apports, fonds divers et réserves	2 242 130,32
<b>13</b> Subventions d'investissement	1 088 108,00
<b>16</b> Emprunts et dettes assimilées	979 400,00
<b>458</b> Opérations sous mandat	20 000,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>6 364 635,56</b>

## Remboursement des emprunts :

L'encours de la dette, constituée uniquement d'emprunts à taux fixes, s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 6 600 158 €.

Capital remboursé en 2020 : 1 014 199,14 €.

Extinction prévisionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : année 2037

## **Subventions d'équipement versées : 343 200 €**

Ce chapitre concerne :

- la participation aux travaux de voirie réalisés par l'INSE et donnant lieu à versement par la commune de fonds de concours dont 105 515 € en restes à réaliser (rues de Trébur, Thiers, Madeleine)  
Programme : sente du Hamel à Francheville et rues de la ferraille et Saint-Nicolas à Verneuil
- la participation annuelle à la réalisation de la ZAC portes de Normandie versée à Eure Habitat
- la participation aux travaux du SIEGE (75 200 €)  
Programme 2020 : rues Gambetta, Porte de Bourth et Aristide Briand
- le solde de la participation à la déconstruction de la friche Carrefour par l'établissement public foncier de Normandie
- la participation à la 1<sup>ère</sup> phase d'aménagement du quartier De Vlaminck : création d'une aire de jeux sur le site de l'ancien multisports

**Les opérations d'équipement** sont inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 (hors 204) pour un montant global de 3 394 470 € dont 243 095 € de restes à réaliser.

### Les recettes :

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées

- du prélèvement sur la section de fonctionnement (**autofinancement**) d'un montant de **1 930 997,24€**.
- du FCTVA estimé à 400 000€.
- des subventions d'investissement dont le montant s'élève à 1 088 108 € (dont 53 703 € de restes à réaliser réparties comme suit :
  - Etat : 603 660 €
  - Région : 206 470 €
  - Département : 170 275 €

Afin de financer les investissements détaillés ci-après, le recours à l'emprunt sera nécessaire, en complément de l'autofinancement à hauteur de **979 400 €**. Une consultation est en cours auprès des différents établissements bancaires.

## Investissements prévisionnels 2020

Rénovation énergétique De Vlaminck	525 000,00
Rénovation énergétique Croix Saint-Pierre	112 000,00
Restaurant scolaire	848 000,00
Création Multisports Francheville	80 000,00
Acquisition parcelle friche carrefour	155 000,00
Eglise Notre-Dame	550 000,00
Photocopieurs	8 000,00
Travaux poste Police Municipale	3 738,00
Travaux ateliers communaux	70 000,00
Monte-personne salle des fêtes	16 247,00
Poste relevage Mairie	15 000,00
Travaux sports	38 000,00
Mobilier de bureau	8 000,00
Investissement police municipale	20 090,00
Maitrise d'oeuvre place de la madeleine	30 000,00
Mobilier, matériel informatique écoles	36 500,00
Matériel service espaces verts	62 000,00
Matériel bibliothèques	3 100,00
Acquisition matériel informatique	10 000,00
Réalisation de parkings	92 000,00
MO Rénovation énergétique modeste LEROY	23 000,00

Mobilier urbain	20 000,00
Signalisation verticale	20 000,00
Matériel service culturel	8 100,00
Décorations de Noël	10 000,00
Petit matériel voirie	2 000,00
Défibrillateurs	4 000,00
Matériel salle des fêtes Francheville	3 000,00
Matériel divers bâtiments	4 500,00
Alimentation électrique bassin eaux pluviales	4 500,00
Communication (dont site internet)	5 100,00
Travaux logement boulangerie Francheville	50 000,00
Adap	81 500,00
Travaux mise aux normes écoles	150 000,00
Divers	10 000,00
Travaux courts de tennis extérieurs	73 000,00

## Annexe : Ratios financiers (données 2019)

	Verneuil	moyenne de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/ population	956	939
Produits impositions directes/population	433	500
Recettes réelles fonctionnement/population	1147	1125
Dépenses brutes équipement / population	107	283
Dettes/population	887	874
DGF/population	169	153
Dépenses de personnel/Dépenses réelles fct	55,16%	56,30%
Dépenses réelles fct + rembt dette/Recettes réelles fct	96,65%	91,00%
Dettes/Recettes réelles de fonctionnement	67,89%	77,70%
Epargne brute 2019 : 1 642 049 €		
capacité de désendettement	4,6 ans	4 ans

*Source moyennes strate 5000 à 10 000 hb : DGCL*

## BUDGET ANNEXE : Lotissement « le clos du forestier »

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à  
446 679, 03 €.

Les recettes sont constituées par d'une part la vente des terrains et d'autre part une subvention de 50 000 € (voir rapport budget principal).

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à  
446 679,03 €.

Des travaux d'assainissement à hauteur de 50 000 € ont été inscrits car indispensables pour la commercialisation des parcelles.